



Numéro 193- Avril 2014



## CTL du 22 avril 2014

### Motion liminaire

Monsieur le Président,

Le syndicat **FO** appelle à la grève le 15 mai 2014, pour l'ensemble des fonctionnaires. Fonctionnaires qui vont encore une fois être mis à la diète annoncée jusqu'en 2017 cette fois. C'est intolérable ! Les moyens de l'État sont mis à contribution pour 19 nouveaux milliards d'euros.

Le gouvernement accentue encore sa politique régressive dans le cadre d'un pacte de responsabilité qui va transférer 40 milliards d'euros aux entreprises.

Cette politique d'austérité a pour résultat de réduire le service public républicain et de remettre en cause l'égalité républicaine par la suppression massive d'emplois publics.

Elle aura aussi comme conséquence d'amplifier le recul du droit des agents que ce soit en matière de rémunération ou de promotions. Pour **FO**, ces orientations sont inacceptables.

L'Etat continue son entreprise de destruction des services publics. Pendant ce temps, il verse sans contrepartie des milliards au travers du CICE aux entreprises. Pour autant la machine économique reste bloquée, le nombre de chômeurs continue d'augmenter, les sociétés de déposer le bilan, les retraités d'être appauvris, les salariés d'être sollicités financièrement...

La Modernisation de l'Action Publique (Mauvaise Approche Pacte ???), déclinée dans la Démarche Stratégique à la DGFIP, commence à produire tous ses effets négatifs sur les personnels et sur les missions.

Nous allons prochainement engager un processus de réflexion en Loire-Atlantique sur les risques psychosociaux : **FO** y prendra bien entendu toute sa place sans être dupe. Ce sont bien les suppressions d'emplois massives qui sont les premières responsables de la situation de nos services et de l'état de santé des agents.

Le tableau de veille social même s'il a le mérite d'exister ne parvient pas à décrire le malaise qui existe dans nombres de sites. Prenons par exemple les incidents à l'accueil: nous savons pertinemment qu'ils ne sont pas le reflet exact de l'existant, les collègues nous disant eux-mêmes qu'ils n'ont pas le temps de les signaler ou qu'ils sont pour certains incités à ne pas le faire....

Localement, des médiations voient le jour : dans quel contexte ? Sur quels critères ? Dans quel cadre ? S'agit-il d'un EDD ? L'assistant de prévention a-t-il été consulté ? nous sommes étonnés d'en être avisés après coup.

Le DUERP et le PAP sont autant d'outils pour avoir une photographie du département : on se demande si tout n'a pas été mis en œuvre pour savonner cette planche quand on voit l'usine à gaz qu'est devenu le DUERP. Il a fallu encore une fois reprendre toutes les données. On chercherait à noyer le poisson qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

De plus, les contraintes budgétaires sont un frein pour apporter les améliorations demandées par les services, même si la direction locale et le service logistique font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont !

Concernant la formation professionnelle, elle a d'autant plus son rôle à jouer de pierre angulaire dans les moments laborieux que nous traversons pour tenir les agents à niveau professionnellement et pour leur permettre également de prendre du recul face au stress subi au travail.

Pour les collègues qui y travaillent, la tâche est ample. D'autant que ce service connaît beaucoup de changements de personnel depuis plusieurs années, ce qui ne facilite sans doute pas leur mission.

Encore une fois, nous décrivons une situation déplorable : pour **FO**, il existe d'autres solutions que celles choisies par les différents gouvernements. Une autre politique par la relance de la consommation est possible. Pour cela, il faut augmenter les salaires et améliorer les carrières des agents de l'État en mettant fin au gel des rémunérations et à la réduction drastique des plans de qualification aux Finances.

**FO** revendique :

- l'abandon de la démarche stratégique, vecteur de la MAP et du Pacte de Responsabilité ;
- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice d'au moins 8 % et une revalorisation uniforme de 50 points d'indice ;
- l'amélioration des carrières par des plans de promotions ministériels ;
- une véritable politique de recrutement sur des emplois publics de titulaires.



## Ponts naturels

**FO** était intervenu, avant le CTL, pour indiquer à la Direction que des tensions existaient sur plusieurs sites du fait du refus de fixer un pont naturel au week-end de l'Ascension. Ce refus avait été justifié au CTL de novembre 2013 par la campagne IR qui se terminait à cette date. Cette dernière ayant été avancée au 20 mai, l'argument ne tenait plus.

**FO** demandait également à l'administration d'interroger un panel d'agents pour le Pont du 11 novembre qui semblait poser plus de problèmes qu'autre chose (la Direction locale ayant décidé d'appliquer à la lettre l'ordre oral de notre Directeur général qui ne souhaite que 3 ponts/an.... des départements n'ont pas été aussi vertueux et disposent des 4 voire même des 5 ponts 2014 (le 62 et le 29 par exemple!)... **FO** a été entendu par la DRFiP44 qui a proposé au vote le pont naturel pour l'ascension en remplacement de celui de novembre.

**Vote FO : POUR**

**Rappel :** pour les élus **FO**, il y a lieu de positionner un PONT NATUREL quand nombre de collègues y sont favorables, quand la météo est clémente... et quand les écoles sont fermées. C'est le cas lors des vacances scolaires de printemps et d'été par exemple et du Pont de l'Ascension.

**FO** ne se cache pas derrière la pseudo-liberté des collègues. Prétendre que la Direction doit laisser le choix aux agents qui souhaitent travailler ces jours-là même si les services sont fermés au public est un leurre. En effet, la direction ne laissera pas un agent travailler seul sur un site (ne serait-ce que pour des raisons de sécurité) et cela oblige également nos collègues de l'informatique à assurer une présence pour que les applications informatiques soient disponibles !

A **FO**, nous sommes pragmatiques : ne pas décider d'un pont naturel à l'Ascension, c'est léser les collègues qui n'ont pas d'enfants en âge scolaire car ce sont eux qui vont devoir assurer la présence au travail. Alors oui, il est légitime que les parents d'enfants en âge scolaire soient prioritaires mais il est également normal que la majorité des agents bénéficient de ces temps de repos un peu plus longs que l'ordinaire, ne serait-ce que pour se refaire une santé, et ce, d'autant plus que nos conditions de travail se dégradent....CQFD



## Formation professionnelle

### **Bilan 2013**

Le bilan porte cette année sur l'année civile. 2013 a été une année soutenue en formation professionnelle.

La direction nous indique qu'elle est en augmentation significative de 10 %. Un bémol à cela : la formation obligatoire sur la déontologie est intégrée dans ce calcul...

Il nous est également indiqué que des efforts continuent à être faits pour dispenser des formations sur les résidences hors Nantes. Quelques difficultés sont à signaler sur Saint-Nazaire où, du fait des travaux, il existe quelques complications à trouver des salles de formation (occupées par des collègues en "transit").

L'administration se félicite d'avoir un département dynamique avec un nombre important de formateurs et des modules créés au titre d'initiatives locales (mieux maîtriser l'informatique, perfectionnement GHV-AGORA, et méthodologie des revenus fonciers,...)

**Bilan qualité** (application DIESE) : toutes les formations sont évaluées. Seules 15 sur 59, ont vu leur taux de satisfaction inférieur à 85 %.

### **Plan 2014 :**

- **Formations nouvelles :** initiation au contrôle fiscal des compatibilités informatisées, gestion des situations conflictuelles ; sensibilisation CHORUS /MEDOC, RSP/MEDOC, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, pilotage du recouvrement des produits locaux (hors EPS/EPMS), reddition des comptes de gestion, règles d'affectations des résultats des EPMS gérés en M22, dématérialisation SPL dans hélios.



- **Formations en ligne** : tous les syndicats ont été unanimes à rejeter cette nouvelle forme de formation, d'autant qu'en terme d'équité, les conditions ne sont pas uniforme sur l'ensemble des sites (intervention **FO**). Les e-formation proposées : formation EDEN-RH modules évaluateurs, frais de déplacement, gestion des particuliers(SIP), promotion des services en ligne pour les particuliers, lutte anti-blanchiment, aménagement foncier, agricole et forestier.

**Pour la promotion des services en ligne**, nous sommes intervenus pour transmettre à la direction les remontées de nos collègues qui souffrent pour sa mise en œuvre. En effet, il est compliqué de renvoyer chez lui un contribuable qui vient chercher sa déclaration, pour des raisons d'économies de l'Etat ! ..surtout quand celui-ci ne dispose pas du Net à domicile. Pour **FO**, il n'est pas entendable de lui dire d'aller chez son voisin ! Et là ô stupeur on nous dit (encore ! Cela devient une manie) qu'il faut faire preuve de bon sens en n'appliquant pas les instructions données **jusqu'à l'incident** ! Du coup, nous avons expliqué à la direction que le bon sens doit être ce qui guide la rédaction des consignes données ! Notre message était sans doute sensé puisque juste après le CTL, de nouvelles directives ont été données aux collègues.  
*Non mais !*

#### ■ Formations d'initiatives locales :

- MADRHAS pour la délivrance des habilitations,
- La légalisation applicable aux investissements locaux (Scellier et Duflot) et aux travaux ouvrant droit à crédit d'impôts.
- Aide à la saisie des déclarations avec des revenus perçus hors de France.
- Circuit DMPC et publicité foncière,
- Windows 7 : des modules ont été créés localement pour pallier l'absence de module national. Une porte sur l'environnement Windows 7 et l'autre sur le publipostage. Les formations sont dispensées depuis mars.
- Surendettement pour les SIP, trésoreries mixtes et PRS,
- Réglementation régies d'Etat et de SPL,
- Procédures collectives pour les SPL,
- Formations CHS.

**VOTE **FO** : POUR**

*(portant sur le plan 2014)*

### **Tableau de bord veille sociale 2013**

Nous avons donc pour la seconde fois, à examiner ce tableau. Rappelez-vous, celui-ci fait apparaître site par site : le nombre d'agents, taux de couverture des effectifs, taux d'encadrement, le nombre de jour d'arrêts de maladie, le nombre de congés de longue maladie, le nombre de jours de congés de maladie de courte durée inférieure à 5 jours, le nombre de jours de congés annuel et/ou ARTT mis en CET, le nombre de jours de congés non pris, le nombre d'écarternements des horaires variables, le volume horaire écarté, le taux de demandes de mutations, le taux d'agents hors cadres qui a bénéficié d'une formation (non fourni par la DG), le nombre d'agents ayant fait appel aux assistants de services sociaux et aux médecins de prévention (non fourni par la DG), le nombre de signalement de violences physiques ou verbales d'origine interne/externe, le nombre d'accidents de services dont trajets avec/sans arrêt maladie, le nombre de jours d'arrêts maladie, le taux de refus de participation aux entretiens annuels d'évaluation, le nombre de réunions de services.

S'y ajoutent en global, quelques éléments comme le nombre de jours de grève à revendications locales, nombres de droit d'alerte ou de retraits exercés, suicides et tentatives de suicides hors et sur le site de travail, nombre de CTL, etc...

Tous ces éléments permettent d'avoir une photographie de la situation du département. A **FO**, si nous avons reconnu le mérite de l'existence de cet outil, nous convenons qu'il est difficile à analyser, d'autant qu'il arrive

tardivement puisque celui étudié ce 22 avril concerne l'année 2013. Or, nous le savons, en matière de difficultés d'un collectif ou d'un agent, il est capital d'être réactif et de traiter le dossier très rapidement pour que les choses ne s'aggravent pas.

Pour 2013, on remarque la diminution des arrêts maladie de courte durée (à **FO**, nous avons déjà fait remarquer que le jour de carence n'y est sans doute pas pour rien), l'augmentation de 5,2 % des jours mis sur les CET, l'augmentation des signalements de violence d'origine externe passés de 5 à 12 (voir notre motion liminaire). Les écrêtements eux restent stables 1.543jrs.

Cinq sites sont repérés pour connaître de forts écrêtements (plus de 10H, sur au moins 2 mois et plus d'un agent), la direction indique qu'elle va prendre l'attache de l'encadrement. A **FO**, nous sommes intervenus en demandant que la direction rencontre l'intégralité des agents des sites concernés... il est en effet anormal d'être autant écrêtés et trop de collègues mettent leur santé en danger pour pallier les suppressions d'effectifs !



Concernant les réunions de services, la direction nous informe que ce n'est pas exploitable en l'état pour 2013 car la DG a apporté de nouvelles précisions début 2014, sur la manière de gérer ces chiffres. A **FO**, nous l'avons déploré, d'autant que certaines lignes sont à zéro. L'administration nous dit avoir rappelé l'importance de

tenir des réunions de service à plusieurs reprises.

Nous avons aussi fait remarquer qu'il est anormal que la DG soit en retard pour communiquer certains indicateurs mais oblige quand même les directions locales à faire voter sur ce point !

Enfin, pour **FO**, nous avons contesté le fait que les services en direction soient regroupés en une seule et même ligne car ces chiffres ne veulent absolument rien dire, pris dans leur globalité (exemple : 76 réunions au 1<sup>er</sup> semestre, 69 au 2<sup>nd</sup> trimestre et zéro pour l'année !)

**VOTE FO : ABSTENTION**

## **Mouvement local des géomètres cadastrés au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

Au PTGC de Nantes : effectif théorique 16 cadres B géomètres. Au 1<sup>er</sup> septembre 2013, il restait une vacance. 3 départs en retraite. 5 arrivées au 1<sup>er</sup> septembre 2014 : aucune vacance après cette date.

A la BR 44 : effectif théorique 7 cadres B géomètres. Au 1<sup>er</sup> septembre 2013, aucune vacance. 2 départs en retraite et 2 mutations. 3 arrivées au 1<sup>er</sup> septembre 2014 : une vacance après cette date.

## **Le bilan du CHS-CT**

La direction s'est félicitée d'être celle qui est la plus présente à ce Comité. Certes mais encore une fois un bémol de notre part : présence ne veut pas toujours dire efficacité.

Le DRFiP44 a annoncé la couleur : il a indiqué être bien conscient que davantage de commissions immobilières se tiendront du fait des restructurations à venir. En effet, la tenue de cette commission est alors obligatoire. Ce fut le cas récemment pour la plate-forme courrier même si l'administration avait tenté de passer outre ...mais à **FO**, nous avons contesté ...



<b>Principales actions 2013</b>	
Couverture d'un puit de lumière à Châteaubriant	4507,43
Pose du monte charges à Saint Herblain	14562,97
Equipement en tables élévatoires	554,00
Réfection de la banque d'accueil SIE Nantes Nord Est	4557,60
Climatisation Cambronne	23074,88
Eclairage extérieur Savenay	999,51
Escalier de Pomic	8573,00
Ramasse feuilles	5383,44
Signalétique escaliers d'Ancoenis	2774,72
Matériel de protection pour travailleur isolé	8984,95
Intervention de la psychologue à Guérande	1794,00

## Le DUERP et le PAP

Ce point sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention met en lumière les difficultés rencontrées en 2013, du fait de l'utilisation d'un nouveau logiciel pas très exploitable *et c'est un euphémisme* ! La Direction a fait ce qu'elle a pu pour pallier aux inconvénients de cet outil comme des réunions mises en place avec les syndicats et des encadrants, pour tendre à harmoniser les risques de manière cohérente.

Concernant le PAP, la direction fait désormais le choix d'un PAP plus réalisable et donc moins utopique. Plus préventif que comptable. Avec des priorités identifiables. En reflétant la réalité budgétaire. Et en écartant pour plus de visibilité, les interventions de petit entretien faciles et rapides à réaliser (goulottes, ramassage de feuilles, marrons, réparations de portes, de fenêtres, de sanitaires ...).

Principales actions pour la DRFiP 44 : la poursuite de la rénovation de l'Hôtel des finances de Saint-Nazaire, l'étude de l'implantation du SIP Sud-Loire, l'étude du relogement de l'implantation de Machecoul, le changement des ascenseurs et la réfection des sols du bâtiment Graslin à Cambronne, la réfection de l'éclairage du parking en sous-sol site Versailles, audits d'accessibilité des bâtiments de la DRFiP44 aux personnes à mobilité réduite.

Nous avons interrogé la direction sur des médiations évoquées dans ces documents. La direction a reconnu que ce terme est impropre. En fait, il s'agit de *réunions d'écoute et de confrontations des points de vue*. Nous avons demandé à ce que l'assistant de prévention y soit associé car il y est pleinement dans son rôle.

En début de séance, sur demande de l'intersyndicale, le dossier d'un de ces sites qui connaît de fortes tensions depuis de nombreux mois, avait été longuement évoqué. La venue à deux reprises de la direction n'a pas calmé les esprits, pas plus que la médiation qui n'en est pas une. Nous avons proposé qu'un EDD (Espace de Dialogue) soit mis en place, **si et seulement si les agents y sont favorables**. En effet, il n'est pas possible que cette situation perdure en l'état. Il est nécessaire que chacun puisse s'exprimer et être entendu. L'EDD peut peut-être y contribuer.... Comme cela se fait sous la houlette de l'interrégion, il faudrait alors prendre l'attache de la nouvelle déléguée.

## Questions diverses

**Envoi du questionnaire sur l'organisation et les méthodes de travail dans les SIE** : cette question avait été abordée au dernier CTL. La direction s'était engagée à nous transmettre le modèle du questionnaire ce qu'elle a fait. Le directeur du pôle fiscal nous indique avoir reçu 10 réponses sur 11. L'exploitation de ces réponses est en cours. Le Directeur arrêtera les orientations.

Les SIE feront également l'objet d'une analyse dans le cadre du **COPIL des Risques Psycho-Sociaux** mis en place localement. Ce sera aussi le cas pour des SIP et trésoreries.

Les sites retenus pour cette réflexion organisationnelle sont :

- SIE : Nantes sud et Ancenis,
- SIP : Nantes Nord-Est (hors AJV) et Pornic,
- Trésoreries ; Pontchâteau et Clisson.

Une formation vient d'être dispensée aux membres du comité de Pilotage pour mieux appréhender cette matière difficile et utiliser le même langage. Un marché est lancé pour trouver un prestataire externe, qui préconisera des actions qui seront ensuite validées ou non au cours de groupes de travail qui vont se tenir prochainement en présence d'agents de ces 6 sites, de responsables d'unité de même type, de l'assistant de prévention et de représentants syndicaux.

Cette étude est financée par le CHS-CT 44 pour une somme estimée à 48.000 €.

**Présentation de l'application FDD (Frais de déplacement)** : les frais de déplacement seront prochainement gérés par cette nouvelle application, qui a été testée par 5 directions, dont le Maine et Loire et le Service des Retraites de l'Etat (SRE) avec des lères remontées pas favorables ... mais dont il aurait été tenu compte...



Pour le 44, le déploiement est prévu le 2 juin mais sera vraisemblablement livré en retard (avec une certitude que cela ait lieu avant les vacances estivales). Nos collègues des RH vont encore souffrir un peu plus : l'été est déjà une période très lourde pour ces services avec la préparation des CAP locales et la prise de congés avant le 20 juillet est quasi impossible... Malgré une intervention de **FO** pour une programmation en septembre, la direction maintient sa décision.

Des formations seront mises en place, différentes selon les intervenants : valideurs des services RH, gros consommateurs et consommateurs dits "*lambda*" (ces derniers étant sensés se servir peu de cette application) avec réduction progressive du contenu de la formation. C'est une e-formation qui est prévue mais comme cela sera insuffisant une formation complémentaire est prévue.

Pour **FO**, rien ne justifie que les consommateurs qu'ils soient dits "gros" ou "lambda" ne se voient pas dispenser la même formation. En effet, même s'ils s'en sert rarement, l'utilisateur *lambda* aura lui aussi, besoin de savoir utiliser l'applicatif !



Une plaquette sera remise à chaque agent par son supérieur hiérarchique qui aura préalablement assisté à une réunion avec diaporama.

Attention : la saisie dans AGORA des frais de déplacement sera toujours possible... mais ne sera pas traitée !!!

**La plate-forme courrier à Cambronne :** "*ça tourne !*" Des péripéties sont avouées du fait du changement de prestataire pour les machines à affranchir : la livraison est prévue en juin. Une commission immobilière (CHS-CT) a eu lieu en mars qui a permis de modifier à la marge le projet suite aux souhaits des collègues de la plate-forme. Et la note de cadrage tant attendue a enfin vu le jour le 27 mars 2014 : les syndicats la réclamaient depuis le CTL de septembre 2013...

**Rezé en ZUS** (zone urbaine sensible) : un seul agent du 44 aurait reçu sa réponse parmi ceux qui ont déposé un dossier. Mais il s'agit d'un collègue qui était en ZUS dans un précédent département. La direction locale nous indique seulement que la réponse a été donnée sur Ulysse nationale le 4 avril. Ces dossiers obligent à reconstituer la carrière des agents concernés. Cela prend certes du temps. Mais la direction générale joue peut-être la montre car cela aura sans doute des incidences financières ou en terme de reconstitution de carrière... et comme l'État serre la ceinture de ses agents...



**Suppression du cabinet médical à Châteaubriant :** le Secrétariat Général qui gère les médecins de prévention, ne souhaite plus qu'il y ait des permanences à Châteaubriant. Et ce pour des raisons économiques. De ce fait, pour toute visite médicale, les collègues doivent désormais se déplacer à Nantes. Et forcément le coût est plus élevé. Mais cette fois, c'est sur le budget de la DRFiP44 ! La direction et les syndicats étant d'accord sur l'absurdité d'une telle décision, la proposition de faire un vœu commun a été faite en séance. Notre direction, frileusement, a refusé et se contentera de transmettre la pétition des agents de ce site. C'est regrettable : comment voulez-vous qu'après, nous lui fassions confiance quand elle nous dit remonter nos difficultés sur le terrain à la direction générale ?



## Les élus FO DGFIP 44 en CTL

<b>Christelle TONNELIER</b>	<b>Philippe NOBILET</b>	<b>M-Claire DOMINICI</b>	<b>Agnès GUIBERT</b>
Titulaire	Titulaire	Suppléante	Suppléant

☎ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

### Permanences

SITE VERSAILLES : le mardi, jeudi et vendredi matins (02.40.20.76.56)

SITE CAMBRONNE : le lundi matin (02 40 74 03 87)